



## INDICE ATMO

# UNE CARTE INTERACTIVE POUR CONNAITRE L'INDICE DE QUALITE DE L'AIR PRES DE CHEZ SOI

Ce 12 juillet 2021, Atmo France, la fédération nationale des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), propose un nouveau service numérique sur son site web [atmo-france.org](http://atmo-france.org) : une carte interactive qui permet de visualiser l'indice de la qualité de l'air dans sa commune<sup>1</sup>.

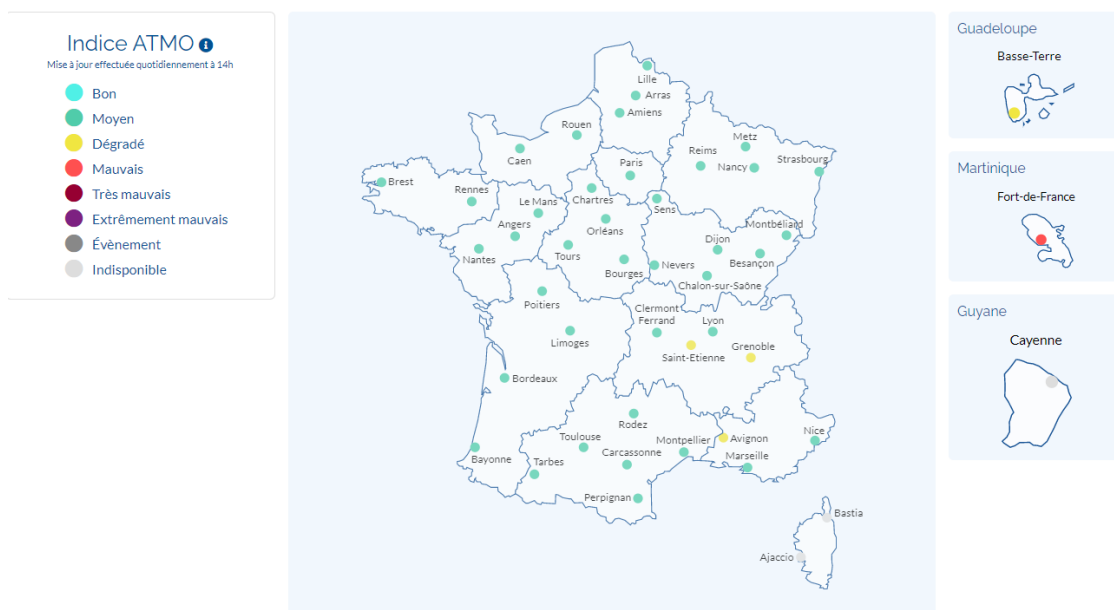
## Une carte nationale

Pour répondre aux attentes des citoyens pour qui la qualité de l'air est une préoccupation environnementale majeure<sup>2</sup>, Atmo France propose sur la page d'accueil de son site web une carte mise à jour quotidiennement à 14h00 représentant l'indice ATMO à l'échelle nationale (métropole et outre-mer<sup>3</sup>)

La qualité de l'air près de chez vous

Aujourd'hui Demain

Entrez votre commune...



## et interactive !

L'internaute pourra connaître l'indice ATMO du jour et la prévision du lendemain. Grâce à la géolocalisation, il pourra également retrouver rapidement l'indice de sa commune ou de son établissement public de coopération intercommunale (EPCI) - métropole, communauté de communes, communauté d'agglomération, etc.

<sup>1</sup> ou à l'échelle de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) selon les régions.

<sup>2</sup> <https://www.ademe.fr/enquete-francais-lenvironnement-vague-5>

<sup>3</sup> Sauf à la Réunion, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie où l'indice ATMO n'est pas encore mesuré.

En cliquant sur une commune, l'indice ATMO s'affichera ainsi que l'état de chaque polluant composant l'indice.



## Être informé et adapter son comportement

Grâce à cette carte nationale, le citoyen pourra connaître la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire français à une échelle fine et anticiper son comportement à la fois pour limiter son impact sur la qualité de l'air et limiter son exposition à la mauvaise qualité de l'air, notamment s'il est une personne sensible.

## Atmo Data : la suite de nos services numériques

Les données présentées sont produites par les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) et sous licence ODbL<sup>4</sup>. Accessibles actuellement sur des portails régionaux, elles font actuellement l'objet d'un travail d'agrégation appelé Atmo Data qui sortira à la rentrée 2021. Atmo Data proposera des accès uniques aux données des AASQA compilées au niveau national et offrira une visualisation cartographique, un widget, une API et des fichiers wfs téléchargeables.

La presse, les associations, les entreprises privées et publiques via leurs développeurs, les géomaticiens et les citoyens intéressés pourront ainsi utiliser les données des AASQA dans des applications, sites web...

La carte nationale de la qualité de l'air sur le site d'Atmo France est issue de la future API d'Atmo Data.

---

<sup>4</sup> L'Open Database License (ODbL) est un contrat licence<sup>1</sup> de base de données favorisant la libre circulation des données



## QU'EST-CE QUE L'INDICE ATMO ?

L'indice **ATMO** est une représentation simplifiée de la qualité de l'air. Il est calculé par les **AASQA** quotidiennement à l'échelle de chaque commune ou au maximum à l'échelle intercommunale, sur l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer), à partir des concentrations dans l'air de cinq polluants réglementaires : dioxyde de soufre (**SO<sub>2</sub>**), dioxyde d'azote (**NO<sub>2</sub>**), ozone (**O<sub>3</sub>**) et particules de diamètre inférieur à 10 micromètres (**PM<sub>10</sub>**) et 2.5 micromètres (**PM<sub>2,5</sub>**).

L'indice correspond alors au plus dégradé des sous-indices calculés pour chacun de ces 5 polluants.



Pour en savoir plus : <https://atmo-france.org/lindice-atmo/>

Consultez dès à présent la carte nationale sur  
<https://atmo-france.org/>

### Contact presse

Delphine Guillaume, Responsable Communication et Événementiel  
06 29 35 54 98 – [delphine.guillaume@atmo-france.org](mailto:delphine.guillaume@atmo-france.org)

### A propos de la Fédération Atmo France

Atmo France est la fédération du réseau national des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) réparties sur l'ensemble du territoire (une par région).

Elle anime le réseau des AASQA en assurant la coordination, la mutualisation et la valorisation de leurs travaux et le représente dans les instances nationales et européennes en participant aux débats pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère.

À travers ses actions, Atmo France poursuit un objectif d'intérêt général, celui de contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif efficace qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'accompagnement et le suivi des actions visant à l'améliorer. Le réseau met son expertise à disposition de tous les acteurs concernés.

## Les AASQA :

### *40 ans d'expertise en matière de surveillance de la qualité de l'air, d'information de la population et d'évaluation des actions menées pour sa reconquête*

Le Code de l'Environnement confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air aux AASQA (Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) depuis la Loi sur l'Air, dite Loi LAURE, du 30 décembre 1996. Ces associations s'étaient fondées dans les années 1970 et sont donc désormais agréées par l'État. **Le réseau national se compose aujourd'hui de 19 AASQA** (une par région administrative de métropole et d'outre-mer). Elles emploient au total **plus de 550 salariés**.

Elles ont pour **principales missions**<sup>5</sup> de :

- **Surveiller et prévoir la qualité de l'air** par des **mesures**, des **modélisations (cartographies et scénarisations)** et des **inventaires** (cadastres d'émissions air et énergie). Leur **champ d'intervention** couvre un large panel de **polluants réglementés** (particules, oxydes d'azote et de soufre, ozone...) étendu aux **gaz à effet de serre**, à **l'air intérieur**, aux **pesticides** dans l'air, aux **pollens**, aux **odeurs**...
- **Informier pour sensibiliser** la population et les acteurs locaux au quotidien et en cas d'épisodes de pollution
- **Accompagner les décideurs** par **l'évaluation des actions** de lutte contre la pollution de l'air et de **réduction de l'exposition** de la population à la pollution de l'air mais aussi les dispositifs préfectoraux d'alerte.
- **Améliorer les connaissances** et **participer aux expérimentations innovantes** sur les territoires.

Fédérées par Atmo France, les AASQA travaillent en réseau pour **partager leur expertise et mettre leurs moyens en commun**.

Ces AASQA ont des **spécificités** qui sont aussi des **atouts** :

- Ce sont des organismes de **type associatif, agréés par l'État**
- Leur **gouvernance** est **quadripartite** (État, Collectivités, Entreprises, Associations et personnalités qualifiées santé/environnement)
- Leur **financement** est **diversifié** (État, Collectivités, Entreprises via des dons libératoires de Taxes Générales sur les Activités Polluantes), ce qui garantit leur neutralité et leur indépendance.
- Leur **ancrage territorial** les place **au plus près des acteurs locaux**, dont les collectivités territoriales, et en font des lieux uniques pour des **diagnostics partagés et des actions concertées** sur la qualité de l'air à l'échelle d'une région
- **Les informations** qu'elles produisent sont des **données de référence, fiables et transparentes**, les indicateurs qu'elles établissent le sont **de façon homogène sur l'ensemble du territoire national**
- Leur approche est **transversale** sur les **enjeux croisés air/climat/énergie** et couvre la qualité de l'air **extérieur et intérieur**.

**Ces vingt dernières années**, les AASQA sont progressivement passées d'une **logique de surveillance stricte** à une **logique d'aide à la décision auprès des décideurs** en particulier les collectivités territoriales, à travers leur capacité à accompagner et évaluer les actions menées pour améliorer la qualité de l'air.

Fortes de l'équilibre des acteurs réunis dans leur gouvernance, les AASQA sont reconnues comme des **acteurs de la transition écologique** au plus près des citoyens et des décideurs, **présents durablement dans les territoires** et en mesure **d'évaluer et de suivre**, de **manière indépendante, l'efficacité des plans d'actions** sur la qualité de l'air : **Plan de Protection de l'Atmosphère**, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires devant inclure les anciens Schémas Régionaux Climat-Air-Énergie (SRCAE); Plan Climat Air Énergie Territorial ; Plan de Déplacement Urbain ; Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Régional Santé-Environnement, etc.

---

<sup>5</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/DEVR1710772A/jo/texte> Arrêté du 19 avril 2017 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant